



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-1 Plans de zonage

D-2-1-2 Plans de synthèse du zonage simplifié

Plan D-2-1-2.22

Veizin-le-Coquet

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Échelle : 1/5 000
Mars 2024



Éléments de contexte

	Limite communale		Parcelle et bâti cadastral
	Emprise et n° des plans de zonage du règlement graphique au 1/2000 et 1/2500		Site patrimonial remarquable (PSMV)

Zonage (limite et nom de zone)

La légende indique systématiquement l'ensemble des zonages identifiés sur le territoire (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de tous ces types de zonages sur leur territoire.

Zones urbaines	Zones à urbaniser
UA	1AU
UB	1AUA
UC	1AUB
UD	1AUC
UE	1AUD
UG	1AUE
UGI	1AUG
UGI	1AUGI
UI	1AUJ
UI	1AUO
UI	1AUP
UI	2AU

Zones naturelles et forestières	Zones agricoles
N	A
NP	
Nc	
Ne	

Zones STECAL
Secteurs de taille et capacité d'accueil limités
STECAL

Source : (Rennes Métropole (SPELU/UCF), mars 2024 ;
DGPR (cadastre), déc. 2022 ;
Rennes Métropole (SIG), base de plan topographique général, mars 2024 ;
Rennes Métropole (SPELU/UCF), mars 2024 ;
Logiciel SIG : ArcGIS 10.8.1 ;
Système de référence : RGF93 CGCR (IGN) ;
LAMBDA : EPSG : 31466

